

L'Edito...

Parler pour agir ? Se taire pour semer des conflits ?

« La parole est d'argent mais le silence est d'or » dit le dicton.

Mais combien sommes-nous à taire ce que nous voudrions dire, de peur de nuire à l'image que nous voulons donner aux autres ?

Ce silence d'or pèse souvent le poids du plomb, nous fige sur place et perturbe notre quotidien et notre sommeil.

Une parole mesurée vaut mieux qu'un silence chargé d'amertume, car le silence est la racine invisible de conflits.

Dire, c'est communiquer de façon constructive, exprimer ses intentions de manière positive. Ce qui compte, ce ne sont pas les mots, mais la manière de les exprimer.

Ce qui importe, ce sont les faits et les informations à l'origine de l'état de tension qui crée le malaise, pour ne pas dire le Mal-Être au travail.

Un doute sur nos certitudes ouvrira notre écoute aux propos de notre interlocuteur et le dialogue pourra se nouer.

Chacun, avec sa différence, pourra nourrir le débat et agir pour éviter les conflits et pour dénouer les malentendus, là où le silence provoquera des ruptures lourdes de conséquences et laissera des traces indélébiles sur le collectif de travail.

La parole est une force, utilisons-la !

Sommaire !

Sincères en tant qu'émissaires;
OrGANISÉS pour attaquer,
Libres pour prôner l'équilibre,
Impliquées dans nos dossiers,
Dynamiques sans être tsunamiques,
Altruistes même en coulisse,
Infatigables en restant fiables
Rigoureux aux écrits savoureux
Engagés à vos côtés, mais surtout

SOLIDAIRES avec vous !

1- Applicatifs en carafe à la chaîne ou la lente agonie informatique de la DGFIP – HELIOS en exemple

2- Frais de déplacement, de quoi se faire de la BIL

3- Pourquoi venir à notre assemblée générale le 31 mars prochain ?

APPLICATIONS EN CARAFE À LA CHAÎNE OU LA LENTE AGONIE INFORMATIQUE DE LA DGFIP HELIOS EN EXEMPLE

Ce début d'année n'est pas que difficile d'un point de vue budgétaire. Les suppressions d'emplois à venir ne laissent non plus présager aucune amélioration sur les tensions existantes dans les services. Mais voici que les systèmes informatiques s'y mettent !

Première semaine de janvier, cyberattaque sur les applicatifs du SIE, deuxième quinzaine de janvier, D2C en carafe plusieurs fois par semaine retardant les clôtures comptables des services, Adélie en carafe et cyberattaque aux Domaines (toute l'équipe sans PC!)

Et à partir du 4 février, cerise sur le gâteau, la crème de la crème disparition pure et simple d'Hélios et de CDG-SPL en plein comptes de gestion et en année électorale... pour 10 jours minimum !!! S'en suit la mise en carafe de Payfip qui, engorgé des paiements effectués sans pouvoir déverser, a lâché le 10 février... Erreur fatale sur les applicatifs SPL national... En cause ? Un problème de baie informatique qui aurait lâché à l'ESI de METZ.

Mais, à l'aune de la dématérialisation, comment se fait-il que des serveurs de secours n'existent pas si une baie tombe en panne ? Mystère et boule de gomme... La communication lacunaire de la DGFIP et absente de notre DDFIP qui ne se réveille que le 10 février, une semaine trop tard., tout cela n'aide pas à la compréhension de la situation. Le tout saupoudré d'un Tatoo qui donne des dates de reprises d'activité

illusoires - on ne sait jamais, il ne faudrait pas laisser croire aux agents qu'ils ne doivent pas venir... et laisser les agents faire pour certains plus de 30 km... pour trouver tout en panne...

L'intelligence managériale de certains chefs de postes de fonctionner en service dégradé comme pendant le COVID, avec des personnes en TT et un roulement pour assurer les matins l'accueil des usagers est passé sous silence au profit d'une présence de tous pour compter les mouches qui passent après 10 jours sans pouvoir travailler.

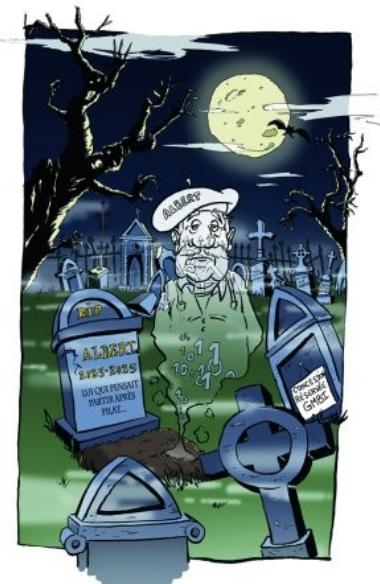
Car oui, si Hélios ne fonctionne plus, les SGC ne peuvent plus rien faire, tout étant géré par cet applicatif. Il est bien beau de nettoyer la boîte mail, de nettoyer un réseau partagé, de nettoyer son bureau, d'envoyer des mails d'attente aux partenaires et usagers, de faire des e-formations (pour certaines douteuses au regard de leur contenu comme celle sur l'IA)... Mais a-t-on besoin d'être 100 % présents pour cela en cette période fortement détériorée ? Apparemment oui selon notre direction... car ne l'oubliez pas, les agents sont fainéants, des profiteurs du système pour la DGFIP qui impose un présentiel sauf si on peut justifier un travail à faire à distance. Où est encore la prise en considération de l'humain ? Pas dans cette situation en tout cas, qui nous le rappelons, n'est pas de leur fait !

En attendant la DGFIP est paralysée et les SGC, paieries et trésoreries hospitalières pour certaines ne peuvent plus prendre en charge les titres et mandats des collectivités et EPCI, ne peuvent plus terminer la gestion 2025, ne peuvent plus demander les comptes de gestion sur l'applicatif CDG... en pleine année électorale avec une première échéance dans moins d'un mois ! Sans compter la paie à traiter avant la date butoir qui arrive à grand pas ... la DGFIP travaille sur une solution de secours... On est rassuré, surtout quand on voit la façon dont ils ont considéré cette panne massive à son début !

L'art et la manière de la DGFIP de compliquer la vie d'équipes décimées par le NRP, accablées par le sous-effectif, découragées par l'insuffisance professionnelle grandissante des partenaires locaux, épisées par la course aux statistiques contre et envers la qualité comptable et l'outil précieux du visa intellectuel des agents.

La DGFIP se vante d'être 100 % numérique mais vu l'état de ces services informatiques avec des personnels DISI en diminution, des serveurs obsolètes ou apparemment très fragiles, sans système de secours, elle ferait mieux d'arrêter de nous envoyer en e-formation obligatoire tous les 4 matins, de prôner les fonds verts et la protection de la nature toutes les 5 minutes, de vanter les mérites de l'IA au quotidien pour nos missions... Et ferait mieux de mettre ses moyens dans des serveurs capables de supporter les besoins numériques et énergétiques de la DGFIP, soutenir les équipes moribondes pour les faire sortir de réanimation et leur permettre de récupérer en soins de suite.

Engagez-vous qu'il disait, engagez-vous ! Et la DGFIP s'occupera de vous démanteler petit à petit... et de vous remplacer par des contractuels !!!!



FRAIS DE DÉPLACEMENTS : DE QUOI SE FAIRE DE LA BIL !

La Direction Générale ne s'en cache pas, elle doit faire des économies ! Depuis 2024 et la mise en œuvre du nouveau dispositif d'optimisation des dépenses et des achats, elle traque les postes budgétaires qui doivent être réduits prioritairement.

Après la réduction des dépenses d'affranchissements, qui a mis à mal nos procédures en limitant drastiquement le recours aux envois en recommandé avec accusé de réception, les directions étaient donc invitées à réfléchir sur les pistes d'économies à réaliser en fonction de leurs dépenses.

C'est ainsi que l'on apprend dans une note du 21/01/26 que 70 % des directions ont choisi de s'attaquer au poste frais de déplacement ! Rendez-vous compte, cela représentait en 2024 53M€ soit 6 % des dotations globales de fonctionnement !

Comme l'écologie a bon dos, on nous indique que faire des économies sur ce poste permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les frais de déplacements représentant 9 % de ceux-ci.

Des Situations ubuesques !

Certaines directions locales ont une lecture particulièrement abusive de la note. Elles imposent des conditions drastiques et dénuées de bon sens pour la prise en charge des remboursements des frais de déplacement, aboutissant à des situations ubuesques !

Ici les agents renoncent à une formation parce que leurs nuitées ne seront pas prises en charge et se voient contraints à effectuer plusieurs aller-retours, alors qu'ils doivent effectuer plus de 2h30 de trajet aller.

Quid des risques d'absence des formateurs et formatrices, voire des membres de jury ? Où sont passés les beaux discours sur la réduction de l'émission de gaz à effet de serre ? C'est une preuve de plus que le respect de l'écologie n'est, pour l'administration, qu'un prétexte pour éviter de rembourser les collègues !

Là, ce sont les vérificateurs qui sont tenus d'utiliser le parc automobile de la Direction en l'absence de transport en commun, avec une utilisation du véhicule personnel non défrayée s'ils ne s'y soumettent pas. Or, chacun sait que c'est une organisation très lourde à mettre en place avec son lot de contraintes ! Doivent-ils renoncer au contrôle sur place sous peine d'en être de leur poche ?

Ce sont également des collègues EDR assignés au travail à distance ou au télétravail impliquant une réelle perte de sens de leur travail, voire dont le statut et les missions sont menacées.

Heureusement que la note de service de la DG précise : « Afin de réduire, dès 2026, les frais de déplacement liés aux missions et aux formations, tout en veillant à garantir la sécurité et les conditions de travail des agents... »

La contrainte budgétaire dicte tout

Sur les Yvelines, la cible 2025/2026 était une réduction de 20 000 € par rapport à 2023. la consommation des crédits au 30/06/2025 est

de -42,81 % par rapport à l'an dernier pour les frais liés à la formation et de -27,68 % pour les frais afférents au personnel, soit un montant total de 144 352 € d'économies, bien au-delà des 20 000 € attendus. Et la DDFIP en est fière. Mais à quel prix ?

Des formations qui ne trouvent plus de stagiaires, des frais de déplacement soumis à l'obligation de justifier que la ZOE du site de votre affectation ou du site le plus proche de chez vous n'est pas disponible (car c'est vrai c'est écologique de faire faire des dizaines de kilomètres dans les bouchons franciliens pour aller sur son site chercher la ZOE pour repartir en sens inverse pour le RDV prévu chez un partenaire ou un redevable pour ensuite faire à nouveau le trajet dans l'ordre inverse... le plus souvent en heure de pointe également... Chercher la logique et les priorités de notre DGFIP...

Pour Solidaires Finances Publiques, rien ne peut justifier que nos formations professionnelles et les conditions d'exercice des missions soient mises à mal pour des raisons budgétaires déguisées en écologie !

POURQUOI VENIR À NOTRE ASSEMBLEE GÉNÉRALE LE 31 MARS ?

Voici un catalogue, non exhaustif, de bonnes raisons et motifs de venir nous retrouver.

L'Informatique

Venir à l'AG, c'est une journée sans devoir faire face aux bugs informatiques et le découragement qui s'en suit. En venant, vous garderez le moral.

Le Droit

Venir à l'AG est un droit, tant pour les syndiqués que les non syndiqués, qui a été obtenu par la lutte et la revendication syndicale. Même les raisons de service ne sont pas recevable. Ne pas user d'un droit acquis c'est accepter de le perdre.

Les Rencontres

Venir à l'AG permet de rencontrer, de découvrir des personnes qu'on n'aurait pas côtoyées et avec qui ont se découvre des centres d'intérêt commun.

Les Retrouvailles

Venir à l'AG, c'est l'occasion de croiser, de retrouver des collègues qu'on a perdu de vue avec qui on avait sympathisé lors d'une formation, d'un stage ou même lors d'un passage à l'ENI. Un peu de chaleur humaine dans ce monde de brutes ne peut que faire du bien et se rabibocher avec l'humanité.

Échanger

Venir à l'AG c'est pouvoir être en contact avec un membre du Bureau National et lui faire part de vos questionnements en séance ou en aparté sur le devenir de la Fonction publique, nos missions, la justice fiscale, le devenir du monde syndical.

Découvrir

Venir à l'AG, c'est prendre connaissance des conditions de travail dans d'autres services, de problématiques parfois imbriquées les unes aux autres.

Exprimer

Venir à l'AG, c'est pouvoir parler librement de ce que l'on a sur le cœur,, ce qui nous atteint, pouvoir donner son avis, sans jugement ou contrainte.

Estimer

Venir à l'AG c'est aussi se rendre compte de l'engagement des militants sur le terrain qui souvent donnent de leur temps au delà des heures de service et des jours ouvrés.

Au final, le pot de l'amitié autour d'un buffet garni par les membres du bureau pour réchauffer les coeurs....et l'heure tourne sans qu'on s'en aperçoive et vient le moment où chacun s'apprête à rentrer en évoquant déjà l'AG de l'année prochaine.

**À vous de venir juger sur place et de nous rencontrer le 31 mars 2026 au 12 rue de l'école des Postes à Versailles.
On vous attend nombreux !**

Pourquoi adhérer ?

Au bout de 15 ans en SIP, j'ai dû faire ma demande de mutation dans le cadre de la promotion de C en B par liste d'aptitude. C'est au cours de ce moment clé, face auquel on peut se sentir seul, que je me suis tournée vers Solidaires qui a été présent pour m'accompagner dans cette démarche lourde de conséquences.

Mon engagement auprès de Solidaires

J'ai eu l'occasion de participer à une réunion de bureau lors de laquelle divers sujets ont été évoqués : les problématiques de certains services, le bien être des agents.

J'ai trouvé au sein des actions de Solidaires une cohésion de groupe, une dimension humaine importante pour moi. Exerçant mes missions au Pôle Relation Usagers (par choix), étant formatrice depuis 3 ans, le relationnel, être au contact des gens, apporter mon aide non seulement aux usagés mais également aux collègues est une continuité et donne sens à cette nouvelle mission en tant que militante Solidaires.

De plus, notre administration est en constante transformation et intégrer Solidaires permet de faire partie du dialogue social et donc d'apporter sa pierre à l'édifice, être actif pour nos métiers de demain.

Soyez actif, soyez Solidaires !!

Sylvie, adhérente et militante

Ta Section Locale...

Secrétaire de section :

Isabelle Wenger Artz : 06.81.78.54.69

Secrétaires adjointes:

Déborah Mary : 01.30.87.36.50

Magali Bouvet : 01.30.87.40.29

Gaëlle Murail : 01.34.57.30.80/06.28.37.65.85

Pourquoi se syndiquer ...

La représentativité seule ne suffit pas à une organisation syndicale pour être vraiment reconnue. Le nombre des syndiqués revendiqués est au moins aussi essentiel quand il s'agit d'aller négocier. Quand un militant de Solidaires Finances Publiques s'adresse à un directeur, un parlementaire ou un ministre, il lui parle au nom de plus de 20 000 adhérents !

SECTION :

Bulletin d'adhésion

Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement



IDENTIFIANTS

N° ANAIS
(10 chiffres)

N° SIRHIUS
(7 chiffres)

NOM d'usage _____

Prénom _____

NOM de naissance _____

Date de naissance _____

Cadre : _____ Grade : _____ Echelon : _____ Date de prise de rang : _____

Informations professionnelles

Service : _____

Site : _____

Temps partiel : _____

@ _____

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso. : _____

Ces informations sont facultatives,
tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Montant de la cotisation →

Solidaires Finances Publiques